
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE JEUDI 17 MARS 2022, AU CRDITED ESTRIE

Présences :	Gerald R. Cutting	Administrateur
	Dominique Dorion	Membre observateur
	Jocelyne Faucher	Administrateur
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Marie-Paule Gendron	Membre observateur
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Rachel Hunting	Administrateur
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Michel Lafrance	Administrateur
	Serge Lepage	Administrateur
	Denis Roussel	Administrateur
	Jean Roy	Administrateur
	Serge Therrien	Administrateur
	Alain Thivierge	Administrateur
Stéphane Tremblay	Président-directeur général	
Raymonde Vaillancourt	Administrateur	
Absences motivées :	Isabelle Boucher	Administrateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
Invités :	Pascale Bélisle	Adjointe au président-directeur général et aux affaires publiques
	Valérie Bédard	Présidente du CMDP
	André Carpentier	Directeur scientifique du CRCHUS
	Karine Duchaineau	Directrice générale adjointe du programme santé physique générale et spécialisée
	Donald Haineault	Directeur général adjoint aux programmes sociaux et de réadaptation
Joanne Roberts	Directrice de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat	

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Le président, M. Jacques Fortier, souhaite la bienvenue à tous à cette 63^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION D'UNEMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public
4. Lecture, approbation et suivis des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 10 février 2022 et de la séance spéciale tenue le 24 février 2022, par vidéoconférence Zoom
5. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général

6. Points pour échanges (discussion et/ou décision) *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*

6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

6.1.1 Recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

6.1.2 Rapport annuel du conseil des médecins, dentistes et pharmacien 2020-2021

6.2 Assurer la qualité des soins et services

6.2.1 Rapport des événements déclarés lors de la prestation de soins de santé et de services sociaux 2020-2021

6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

6.4 Utiliser judicieusement les ressources

6.5 Intégrer la mission universitaire

6.5.1 Rapport annuel du Centre de recherche du CHUS

7. Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général

7.1 Comité de vigilance et de la qualité du 16 février 2022

7.2 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 24 février 2022

8. Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*

8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

8.1.2 Nomination de chefs de département et/ou de service

8.1.3 Politique concernant le partenariat avec les personnes proches aidantes

8.2 Assurer la qualité des soins et services

8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

8.4 Utiliser judicieusement les ressources

8.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ

8.4.2 Contrats de sages-femmes

8.4.3 Appel d'offres pour le développement d'appartements supervisés – Projet conjoint avec la Direction du programme jeunesse

8.4.4 Tarification des permis de stationnement pour les membres de la communauté du CIUSSS de l'Estrie – CHUS ainsi que pour les usagers et les visiteurs

8.4.5 Cession de la ressource intermédiaire L'Envolée (DP Sherbrooke)

8.4.6 Demande d'autorisation d'emprunt liée aux dépenses courantes de fonctionnement et COVID-19 (avril à septembre 2022)

8.5 Intégrer la mission universitaire

8.5.1 Centre de recherche sur le vieillissement – Nominations

8.5.2 Centre de recherche du CHUS – Nominations

9. Divers

10. Huis clos

10.1 Cadres supérieurs

11. Clôture de la séance

Déclaration de conflits d'intérêts

Monsieur Alain Thivierge, membre désigné par le conseil multidisciplinaire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au sein du conseil d'administration, déclare qu'il quittera la salle lors des présentations des points 10.1.2 nomination de la directrice des services multidisciplinaires et codirectrice clinico-administrative Optilab et 10.1.3 nomination du directeur adjoint des services multidisciplinaires.

3.0 Période de questions du public

Aucune question n'est soumise.

4.0 Lecture, approbation et suivis des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 10 février 2022 et la séance spéciale tenue le 24 février 2022 par vidéoconférence Zoom

Les membres ayant pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 10 février 2022 et de la séance spéciale tenue le 24 février 2022 par vidéoconférence Zoom, le président demande si les documents sont conformes aux discussions ayant eu lieu.

Une correction est faite au procès-verbal de la séance spéciale du 24 février 2022 à l'effet que Mme Rachel Hunting était absente lors de cette assemblée et non présente.

Sur proposition dûment appuyée, les procès-verbaux sont adoptés.

5.0 Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et du président-directeur général, pour la période du 11 février au 17 mars 2022, a été transmis aux membres.

Le président et le président-directeur général font part des différentes activités ayant eu lieu.

6.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

6.1.1 Recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Le président-directeur général dresse l'historique du dossier et présente en détail les recommandations du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, pour adoption.

Après échanges, les membres acceptent la résolution suivante :

RÉSOLUTION : CA-5620 - 2022-03-17

Relative

- CONSIDÉRANT :**
- les recommandations émises par le comité central d'évaluation médicale, dentaire et pharmaceutique au conseil exécutif des médecins, dentistes et pharmaciens;
 - la recommandation quant à l'amélioration de la trajectoire des patients en chirurgie oncologique, particulièrement en ce qui concerne les prescriptions d'examen radiologiques;
 - la recommandation concernant l'amélioration de la fluidité et de la cohérence des prescriptions des examens radiologiques dans le logiciel Ariane, tout en pouvant facilement envoyer une copie conforme au médecin de famille et/ou médecins référents;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du conseil exécutif des médecins, dentistes et pharmaciens;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :

DE PRENDRE ACTE : des avis et recommandations émises par le comité central d'évaluation médicale, dentaire et pharmaceutique;

DE MANDATER :

- la direction des services multidisciplinaires :
 - o de prendre connaissance des recommandations et d'en faire une première appréciation;
 - o d'interpeller les directions concernées, au besoin;
 - o d'assurer un suivi auprès du conseil exécutif des médecins, dentistes et pharmaciens sur les suites qui seront données aux recommandations, dans les meilleurs délais;
 - o d'assurer le suivi auprès du conseil d'administration de l'application, par ce dernier, des recommandations qui lui sont faites;

6.1.2 Rapport annuel du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens 2020- 2021

Le président invite Dre Valérie Bédard, présidente du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, à présenter le rapport annuel 2020-2021.

Docteure Bédard souligne les réalisations principales accomplies et présente les enjeux et les défis rencontrés pendant l'année. Elle termine en dressant les priorités fixées par le comité pour 2020-2021.

Le président remercie Docteure Bédard pour la présentation et les membres prennent acte du rapport annuel 2020-2021.

6.2 Assurer la qualité des soins et services

6.2.1 Rapport des événements déclarés lors de la prestation de soins de santé et de services sociaux 2020-2021

Monsieur André Forest, président du comité de vigilance et de la qualité, introduit le sujet et invite Mme Joanne Roberts, directrice de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat, à présenter ce rapport.

Chaque année en décembre, le ministère de la Santé et des Services sociaux publie le rapport sur les incidents et les accidents survenus lors de la prestation de soins de santé et des services sociaux au Québec, produit à partir des données du registre national des incidents et accidents survenus lors de la prestation de soins de santé et de services sociaux (RNIASSSS).

En préparation à cette publication, la Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat a analysé les données du CIUSSS de l'Estrie - CHUS et a préparé un rapport interne qui est présenté aux membres.

Les recommandations s'inscrivent en continuité des travaux en cours au sein de l'établissement pour améliorer la sécurité des soins et des services. Elles sont cohérentes avec les constats observés en lien avec les statistiques sur les déclarations d'incidents et d'accidents, le portrait des événements sentinelles ainsi qu'avec l'analyse des recommandations issues des événements sentinelles.

Le rapport issu du RNIASSSS est normalement attendu vers le 20 décembre 2021 et les données de l'Estrie pourront y être comparées avec celles du Québec. Un sommaire comparatif de l'Estrie versus le Québec sera produit ainsi qu'un résumé sur une page *Coup d'œil rapport incidents - accidents 2020-2021*.

Le président remercie Mme Roberts pour la présentation.

6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

6.4 Utiliser judicieusement les ressources

Aucun point n'est présenté dans cette section.

6.5 Intégrer la mission universitaire

6.5.1 Rapport annuel du Centre de recherche du CHUS 2020-2021

Le président invite Dr André Carpentier, directeur scientifique du Centre de recherche du CHUS (CRCHUS), à présenter le rapport annuel 2020-2021.

Docteur Carpentier débute en présentant les détails sur l'expansion du CR-CHUS et les nouveaux chercheurs universitaires, chercheurs-cliniciens universitaires, les chercheurs associés et salue les initiatives et distinctions tenues au cours de l'année.

Il dresse un portrait des réalisations ayant eu lieu par le comité stratégique patient-partenaire, dont un projet pilote d'une production d'un guide pour accompagner les personnes souhaitant mettre en place un comité de patientes-partenaires en recherche clinique sur le cancer du sein.

Un comité des jeunes pisteurs a également vu le jour qui s'intitule « Quand les jeunes prennent leur place dans la recherche » qui a, entre autres, participé à 16 prises de parole en public et a gagné un prix du Programme québécois de cancérologie.

Docteur Carpentier présente en détail les programmes de financement interne 2021-2022 et termine en faisant état du volet de développement du CRCHUS et son positionnement au niveau national 2018-2020.

Le président remercie Dr Carpentier pour la présentation et félicite ses équipes du beau travail accompli au cours de l'année.

Les membres prennent acte du rapport annuel.

7.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général

Le président rappelle que chaque président présente un sujet qui ne fera pas partie de l'agenda de consentement, mais dont il considère important d'en informer les membres verbalement.

7.1 Comité de vigilance et de la qualité du 16 février 2022

Le président invite M. André Forest, président, à présenter les principaux points traités lors de la rencontre.

7.2 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 24 février 2022

En tant que président intérimaire du comité, le président expose les points traités à la dernière réunion.

8.0 Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

Le président rappelle aux membres que pour les sujets à l'agenda de consentement, tous les sujets ont déjà été discutés à un comité du conseil d'administration. Le déroulement se fera de façon succincte, lorsqu'une question est formulée, le hors cadre ou le président du comité concerné est appelé à répondre.

8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés

8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA- 5607 à 5618 et CA-5632 à 5633 - 2022-03-17

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

8.1.2 Nomination de chefs de département et/ou de service

RÉSOLUTION : CA-5619 - 2022-03-17

Relative à la nomination de chefs de service

CONSIDÉRANT :

- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la Direction des services professionnels et l'organisation des services;
- que les médecins sont des membres actifs au sein du CMDP;
- les compétences personnelles et professionnelles des médecins;
- qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;
- la recommandation du comité de nomination;
- la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 22 février 2022;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER :

- la nomination de la Dre Julie Carrier comme chef de Service en gastroentérologie, du Département de médecine spécialisée du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour un mandat de quatre (4) ans, débutant le 1^{er} mars 2022 jusqu'au 28 février 2026;
- la nomination du Dr Bruno Maranda comme chef de Service de génétique, du Département de pédiatrie du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour un mandat débutant le 14 février 2022 et se terminant le 30 septembre 2024;
- la nomination intérimaire de Dre Carmen Beauregard, comme chef de Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, du Département de psychiatrie du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, suite au départ de la Dre Stéphanie Mailloux. Spécifiquement, le mandat a débuté depuis le 11 janvier 2022 et se terminera le 31 décembre 2023.

8.1.3 Politique concernant le partenariat avec les personnes proches aidantes

RÉSOLUTION : CA-5620 - 2022-03-17

Relative à la Politique sur le partenariat avec les personnes proches aidantes dans la prestation de soins et services

- CONSIDÉRANT :**
- l'importance pour l'établissement d'exprimer sa vision et sa volonté de renforcer le partenariat dans ses soins et services avec les personnes proches aidantes;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vigilance et de la qualité;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la politique sur le partenariat avec les personnes proches aidantes dans la prestation de soins et services.

8.2 Assurer la qualité des soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

8.4 Utiliser judicieusement les ressources

8.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ

RÉSOLUTION : CA-5621 - 2022-03-17

Relative au registre des signataires autorisés RAMQ

- CONSIDÉRANT :**
- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
 - la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;
 - la recommandation de la directrice des services professionnels;
 - la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AJOUTER : le nom des personnes suivantes au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour les installations ci-dessous :

Hôpital Fleurimont (0116X) / Hôpital Hôtel-Dieu (0110X) / Hôpital de Granby (0103X)
/ Hôpital de Brome-Missisquoi-Perkins (0113X)

- Dr Vincent Masse, chef de Service d'infectiologie
Hôpital Fleurimont (O116X) / Hôpital Hôtel-Dieu (O110X) / Hôpital de Granby (O103X)
- Dre Carmen Beauregard, chef de Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
Hôpital Fleurimont (O1163)
- Dre Stéphanie Mailloux, chef de Service pédopsychiatrie sortant
CHSLD Leclerc (19505)
- Dre Linda Gagnon, directrice adjointe des services professionnels
- Dre Suzanne Gosselin, directrice adjointe des services professionnels

8.4.2 Contrats de sages-femmes

RÉSOLUTION : CA-5622 - 2022-03-17

Relative au renouvellement des contrats de sages-femmes

- CONSIDÉRANT :**
- la conclusion d'une entente entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Regroupement des sages-femmes du Québec;
 - la conclusion d'un contrat de service selon la *Loi sur les sages-femmes* et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*;
 - l'évaluation faite par le conseil des sages-femmes quant aux qualifications et aux compétences des sages-femmes;
 - la recommandation du conseil des sages-femmes pour l'embauche des sages-femmes;
 - les enjeux sous-jacents à la signature des contrats de service avec les sages-femmes tels que :
 - o le nombre de suivis annuels;
 - o les enjeux budgétaires liés à la gestion des effectifs (ex. : temps supplémentaire, temps à reprendre, remplacements des jours fériés, absences pour maladie, etc.).
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'AUTORISER :** le président-directeur général à l'intérieur du budget rendu disponible à cette fin, à renouveler les contrats suivants :
- **Milène Mallette**, membre de l'OSFQ numéro de permis 1913, sage-femme à temps partiel régulier, de 28 heures/semaine, avec 25 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} avril 2022 et se terminant le 31 mars 2025;
 - **Anabel Gravel-Chabot**, membre de l'OSFQ numéro de permis 2013, sage-femme à temps partiel occasionnel, de 28 heures/semaine, avec 32 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} avril 2022 et se terminant le 31 mars 2024;
 - **Ariane Michaud-Duhamel**, membre de l'OSFQ numéro de permis 2111, sage-femme à temps partiel occasionnel, de 28 heures/semaine, avec 25 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} avril 2022 et se terminant le 31 mars 2024;
 - **Myriam Néron-Garcia**, membre de l'OSFQ numéro de permis 2116, sage-femme à temps partiel occasionnel, de 28 heures/semaine, avec 25 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} avril 2022 et se terminant le 31 mars 2024;

- **Noémie Jalbert**, membre de l'OSFQ numéro de permis 2114, sage-femme à temps partiel soutien régulier, de 28 heures/semaine, avec 16 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} avril 2022 et se terminant le 31 mars 2024;
- **Julie Pelletier**, membre de l'OSFQ numéro de permis 05-02, sage-femme à temps partiel régulier, de 28 heures/semaine, avec 32 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} avril 2022 et se terminant le 31 mars 2022;
- **Michèle Ouellet**, membre de l'OSFQ numéro de permis 0713, sage-femme à temps complet régulier, de 35 heures/semaine, avec 40 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} avril 2022 et se terminant le 31 mars 2025;
- **Sarah Bergeron**, membre de l'OSFQ numéro de permis 822, sage-femme à temps partiel régulier, de 28 heures/semaine, avec 32 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} avril 2022 et se terminant le 31 mars 2025;
- **Laurie Morvan-Houle**, membre de l'OSFQ numéro de permis 1111, sage-femme à temps partiel occasionnel, de 28 heures/semaine, avec 32 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} avril 2022 et se terminant le 30 avril 2022;

D'AUTORISER :

Le président-directeur général, à l'intérieur du budget rendu disponible à cette fin à renouveler avec modifications les contrats suivants :

- **Laurie Morvan-Houle**, membre de l'OSFQ numéro de permis 1111, sage-femme à temps partiel occasionnel, de 28 heures/semaine, devient à un minimum de 21 heures/semaine avec 24 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} mai 2022 et se terminant le 31 mars 2024;
- **Raphaëlle Fortin**, membre de l'OSFQ numéro de permis 2107, sage-femme à temps partiel occasionnel, devient sage-femme à temps partiel soutien régulier de 28 heures/semaine, avec 16 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} avril 2022 et se terminant le 31 mars 2024;
- **Mélisande Rodrigue**, membre de l'OSFQ numéro de permis 0944, sage-femme à temps partiel soutien régulier, devient sage-femme à temps partiel régulier de 28 heures/semaine, avec 24 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} avril 2022 et se terminant le 31 mars 2025;
- **Sandra Choquet**, membre de l'OSFQ numéro de permis 14-06, sage-femme à temps partiel soutien régulier, devient sage-femme à temps partiel régulier de 24.5 heures/semaine, avec un contrat de sage-femme à temps partiel occasionnel de 3.5 heures/semaine, avec 32 suivis par année, pour une période débutant le 1^{er} avril 2022 et se terminant le 31 mars 2025.

8.4.3 Appel d'offres pour le développement d'appartements supervisés – Projet conjoint avec la Direction du programme jeunesse

RÉSOLUTION : CA-5623 - 2022-03-17

Relative à l'autorisation d'engager l'établissement à un appel d'offres menant à l'adjudication d'un contrat de service pour des appartements supervisés (RI) dans le RLS de Sherbrooke pour une valeur annuelle de 1,5 million de dollars dont le total est estimé à environ 15,4 millions de dollars (TOTAL ESTIMÉ SUR 10 ANS)

CONSIDÉRANT :

- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
- qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;

- qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'offrir des places disponibles en ressource de niveau intermédiaire de type appartements supervisés (RI) dans le réseau local de service (RLS) de Sherbrooke;
- que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le traitement de la ou des soumissions d'appel d'offres et l'adjudication du contrat en ressource de niveau intermédiaire (RI) d'une durée de cinq (5) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels, pour une valeur totale estimée à environ 15,4 millions de dollars sur une période de dix (10) ans.

8.4.4 Tarification des permis de stationnement pour les membres de la communauté du CIUSSS de l'Estrie – CHUS ainsi que pour les usagers et les visiteurs

RÉSOLUTION : CA-5624 - 2022-03-17

Relative à la tarification des stationnements pour la communauté du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, les usagers et les visiteurs

- CONSIDÉRANT :**
- que la circulaire 2020-019 des normes et pratiques de gestion du ministère de la Santé et des Services sociaux émise le 5 juin 2020 prévoit qu'à compter du 1^{er} avril 2021, un établissement doit indexer annuellement la tarification des stationnements en appliquant l'indice qui lui sera communiqué par le ministère de la Santé et des Services sociaux par le biais d'un message aux abonnés. L'indexation se fera sur la base de l'indice des prix à la consommation publiée par l'institut de la statistique du Québec;
 - que le paragraphe 27 de la circulaire prévoit que la grille de tarification pour les usagers et visiteurs doit être autorisée par le conseil d'administration annuellement;
 - l'information et la documentation sont mises à la disposition des membres du conseil d'administration;
 - l'analyse et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : l'indexation des tarifs de stationnement pour la communauté du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, les usagers et les visiteurs en conformité à la directive du ministère de la Santé et des Services sociaux au 1^{er} avril 2022.

La récurrence de l'indexation annuelle de la tarification des permis de stationnement pour la communauté du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, les usagers et les visiteurs en conformité à la directive du ministère de la Santé et des Services sociaux tant qu'elle sera en vigueur sous cette forme.

8.4.5 Cession de la ressource intermédiaire L'Envolée (DP Sherbrooke)

RÉSOLUTION : CA-5625 - 2022-03-17

Relative à la cession de la RI L'Envolée et à l'autorisation d'engager l'établissement pour un contrat de service RI avec le nouvel opérant M. Kenneth-André Cardinal pour une valeur annuelle de 414 288 \$ pour une valeur totale estimée à environ 4,7 millions de dollars (TOTAL ESTIMÉ SUR DIX (10) ANS)

- CONSIDÉRANT :**
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
 - qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
 - qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette cession;
 - que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔUMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire, d'une durée de cinq (5) ans, avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels, pour une valeur totale estimée à environ 4,7 millions de dollars sur une période de dix (10) ans.

8.4.6 Demande d'autorisation d'emprunt liée aux dépenses courantes de fonctionnement et COVID-19 (avril à septembre 2022)

RÉSOLUTION : CA-5626 - 2022-03-17

Relative demande d'autorisation d'emprunt liée aux dépenses courantes de fonctionnement et COVID-19

- CONSIDÉRANT :**
- qu'un emprunt est nécessaire pour couvrir les besoins de liquidité du CIUSSS de l'Estrie – CHUS jusqu'au 29 septembre 2022;
 - que notre autorisation d'emprunt actuelle sera échu le 31 mars 2022;
 - que notre déficit cumulé au 31 mars 2021 est de 54 433 485 \$;
 - que les prévisions budgétaires pour l'année 2021-2022 sont de (18 341 102) \$;
 - que notre budget de caisse prévoit un besoin de liquidité variant jusqu'à 428 200 000 \$;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER : de demander au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt maximale de 428 200 000 \$, renouvelable et valide jusqu'au 29 septembre 2022.

8.5 Intégrer la mission universitaire

8.5.1 Centre de recherche sur le vieillissement – Nominations

RÉSOLUTION : CA-5627 - 2022-03-17

Relative à la nomination des Prs Saïd Mekary et Félix-Antoine Savoie à titre de nouveaux chercheurs du Centre de recherche sur le vieillissement

- CONSIDÉRANT :**
- la recommandation favorable du comité exécutif du Centre de recherche sur le vieillissement;
 - la pertinence de la thématique de recherche des candidats à l'avancement de la programmation scientifique du Centre de recherche sur le vieillissement;
 - que l'ajout de deux nouveaux chercheurs doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : la nomination des Prs Saïd Mekary et Félix-Antoine Savoie à titre de chercheurs réguliers au sein du Centre de recherche sur le vieillissement.

8.5.2 Centre de recherche du CHUS – Nominations

RÉSOLUTION : CA-5628 - 2022-03-17

Relative à la nomination de Dr Sébastien Chénier, Dre Cécile Cieuta-Walti, Dre Camille Fournier, Dr Francis Livernoche et Dre Clara Low-Décary à titre de nouveaux chercheurs au sein du Centre de recherche du CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- que l'ajout d'un nouveau chercheur doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - que la nomination des nouveaux chercheurs a été adoptée par le conseil scientifique du Centre de recherche du CHUS;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÔMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : la nomination de Dr Sébastien Chénier, Dre Cécile Cieuta-Walti, Dre Camille Fournier, Dr Francis Livernoche et Dre Clara Low-Décary à titre de chercheurs au sein du Centre de recherche du CHUS.

9.0 Divers

Aucun autre sujet n'est mentionné.

10.0 Huis clos

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour, à l'exception de Mmes Pascale Bélisle, et Karine Duchaineau et de M. Donald Haineault. De plus, étant en conflit d'intérêts, M. Alain Thivierge quitte la salle lors des discussions et décisions entourant les points 10.1.2 et 10.1.3.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

Le président rappelle que les points suivants ont tous fait l'objet d'une présentation à la séance plénière préalablement à la séance ordinaire.

10.1 Cadres supérieurs

10.1.1 Centre de recherche sur le vieillissement – Comité de sélection

RÉSOLUTION : CA-5629 - 2022-03-17

Relative à la composition du comité de sélection afin de pouvoir le poste de directeur scientifique du Centre de recherche sur le vieillissement

- CONSIDÉRANT :**
- le rôle stratégique d'un directeur scientifique au sein du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - le départ, d'ici la période estivale, de l'actuel titulaire du poste;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la composition du comité de sélection afin de pourvoir le poste de directeur scientifique du Centre de recherche sur le vieillissement.

10.1.2 Directrice des services multidisciplinaires et codirectrice clinico-administrative Optilab

RÉSOLUTION : CA-5631 - 2022-03-17

Relative à la nomination de Mme Sylvie Martel à titre de directrice des services multidisciplinaires et codirectrice clinico-administrative Optilab

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur des services multidisciplinaires;
 - le départ à la retraite du titulaire, soit M. André Lortie;
 - l'expérience de Mme Sylvie Martel au sein de la Direction des services multidisciplinaires;
 - la qualité de la candidature de Mme Martel afin de pourvoir ce poste de directeur;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - que M. Alain Thivierge, membre désigné par le conseil multidisciplinaire, quitte la salle pour ce point à l'ordre du jour;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'ÔMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Sylvie Martel à titre de directrice des services multidisciplinaires et codirectrice clinico-administrative Optilab.

10.1.3 Directeur adjoint des services multidisciplinaires

RÉSOLUTION : CA-5630 - 2022-03-17

Relative à la nomination de M. Ghislain Bernard à titre de directeur adjoint pour le suivi des opérations à la Direction des services multidisciplinaires

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint pour le suivi des opérations à la Direction des services multidisciplinaires;
 - le départ à la retraite de la titulaire, soit Mme Carole Larose;
 - la qualité de la candidature de M. Ghislain Bernard afin de pourvoir ce poste de directeur adjoint;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - que M. Alain Thivierge, membre désigné par le conseil multidisciplinaire, quitte la salle pour ce point à l'ordre du jour;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'ÔMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : M. Ghislain Bernard à titre de directeur adjoint pour le suivi des opérations à la Direction des services multidisciplinaires.

10.1.4 Directrice adjointe programme jeunesse

RÉSOLUTION : CA-5634 - 2022-03-17

Relative à la nomination de Mme Marjolaine Gascon-Dépatie à titre de directrice adjointe – Jeunes 5-18 ans, mission CLSC et centre de réadaptation à la Direction du programme jeunesse

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination de ce poste de direction adjointe au sein de la Direction du programme jeunesse;
 - le départ à la retraite de la titulaire, soit Mme Diane Patenaude;
 - la qualité de la candidature de Mme Marjolaine Gascon-Dépatie afin de pourvoir ce poste de directeur adjoint;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'ÔMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Marjolaine Gascon-Dépatie, à titre de directrice adjointe – Jeunes 5-18 ans, missions CLSC et centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation à la Direction du programme jeunesse.

11.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 25.